



LETTRE D'INFORMATION n°3



Nuisances sonores

Cette nuisance constitue le trouble de voisinage le plus fréquent !

La loi est claire, aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé d'autrui (article R1334-31 du Code de la santé publique).

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que : tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière (...) sont soumis à des horaires d'utilisation restrictifs fixés par un arrêté préfectoral :

du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (sauf pour les tronçonneuses interdites ces jours-là)

Merci à tous de respecter ces règles afin que chacun puisse profiter du calme. Cependant pour vivre ensemble, chacun est invité à supporter quelques petits désagréments. N'oubliez pas que vous êtes, vous aussi, le voisin d'un autre !

Travaux de voirie

Des travaux de voirie ont été décidés et budgétisés. Les dossiers de demande de subventions sont déposés et en attente de réponse. Le début de ces travaux est prévu au printemps 2022 afin d'éviter la période hivernale.

Aménagement du village

À côté de la place : création d'un escalier pour rejoindre les toilettes et les jeux pour enfants, installation d'une table en pierre dans le petit jardin et de deux nouveaux bancs... Il est prévu de planter quelques arbustes dans le talus le long de la route...

Parking : les deux espaces de stationnement à côté du monument aux morts ont été matérialisés et une nouvelle signalétique mise en place. Nous réfléchissons toujours à l'amélioration ou à la création d'autres lieux de stationnement...

Chalet des livres : le nouveau chalet sera très prochainement installé sur la placette entre la boulangerie et l'épicerie du Buëch.

Le projet d'aménagement de la zone sud (vers la boulangerie et l'épicerie) est toujours à l'étude)

La fibre

L'ensemble de la commune a été câblé récemment . Pour vos raccordements au réseau vous pouvez vous rapprocher de votre fournisseur.

Projet de parc solaire photovoltaïque

La commune a récemment été contactée, par le groupe ENGIE, pour un projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur son territoire. Cette installation est envisagée sur la colline de Celas, dans le prolongement du parc de La Bâtie Montsaléon. La zone d'étude porte sur 32 hectares, dont 16 appartenant à la commune. La zone d'implantation des panneaux solaires occuperait 11 hectares communaux. La location de ces terrains rapporterait 7 000 euros par an et par hectare exploité.

Festivités et spectacles *(en fonction des règles sanitaires)*

- 17 juillet à 18h : course pédestre (pour les sportifs et moins sportifs) aux Patègues. Départ du City stade.
- 20 juillet : concours de boules en nocturne, à partir de 18h, sur la place du village.
- 30 / 31 juillet et 1 août : fête votive, vendredi soir le groupe Alex Bertrand et Célia et samedi soir DJ Jouss.
- 1 août : « Ma vie de magicien », spectacle de et par Julien Becquelin.
- 4 août : course d'orientation en famille ou en équipe (avec énigmes).
- du 2 au 9 août au City stade : festival itinérant sous chapiteau par le cirque Bling: théâtre, cirque, clowns, art de rue...
- 17 août : concours de boules, en nocturne à partir de 17h.
- 25 août : « Les Misérables » d'après Victor Hugo. Théâtre de rue par la Compagnie Accord des On.
- 23 septembre: Sur les pas de Giono , monologue « Faust au village » par Baptiste Relat à la chapelle Notre Dame de Suanne.

Épicerie du Buëch

À votre service du mardi au dimanche matin et présente sur le marché du dimanche pour un rayon fruits et légumes et confiseries.

Nous avons besoin d'eux dans notre village et ils ont besoin de nous pour fonctionner!

Nous vous rappelons que vous pouvez accéder aux informations importantes sur le village en consultant le site internet de la commune. D'autres outils sont à votre disposition : la page « Facebook » et le service « Panneau-Pocket ».

Petite question : Connaissez-vous « le bossage » ? ... Il s'agit d'un gâteau créé par notre pâtissier et inspiré par la forme des pierres taillées qui se trouvent sur le pilier d'angle du château d'Aspremont, dites pierres à bossage. À découvrir et à déguster !

Dernière minute : soyez vigilants, de nouveaux cambriolages ont eu lieu sur la commune.